



**A l'attention des Président(e)s d'Association  
de la Ligue Régionale Grand Est  
de Basketball**

Tomblaine le 30 avril 2026

Objets :

Convocation Assemblée Générale – Procuration – Mandat de représentation – Acte de candidature Délégué Fédéral – Déplacement et repas – Rappel absence

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le :

**Samedi 27 juin 2026 à 14h00  
(début de l'émargement à 13h30)  
Espace Charlemagne  
15 avenue du Dr Charles Houllion  
67 600 SELESTAT**

**1. Procuration**

Nous vous rappelons que cette Assemblée Générale se déroulera conformément aux dispositions prévues dans les statuts de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball.

En conséquence, comme indiqué à l'article 7-2.4 de ces statuts, le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- ✓ La procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,
- ✓ Un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,
- ✓ La procuration doit être déposée où parvenir au siège de la Ligue Régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale à l'adresse suivante :

Ligue Régionale Grand Est de Basketball  
Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – 54 510 TOMBLAINE  
ou par mail : [secretariat@lrgeb.fr](mailto:secretariat@lrgeb.fr)

**[LIEN PROCURATION](#)**

**2. Mandat de représentation**

Mandat de représentation : Les groupements sportifs disputant les championnats seniors ou jeunes : nationaux, régionaux ou départementaux qualificatifs aux championnats régionaux,

peuvent donner un mandat de représentation à une personne licencié(e) de 16 ans et plus, ou majeur jouissant de ses droits civiques de leur association.

## LIEN MANDAT

### 3. Acte de candidature Délégué Fédéral

Les personnes souhaitant postuler comme Délégué Fédéral de la Ligue doivent transmettre leur candidature sur papier libre par lettre recommandée avec avis de réception avant le 26 mai 2026 (cachet de La Poste faisant foi).

### 4. Déplacement – Repas

- Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, la Ligue prend en charge sur justificatifs vos frais de déplacement si vous participez à une action de covoiturage (3 personnes minimum).
- Un repas est prévu pour les Président(e)s ou leur représentant(e) souhaitant en profiter, l'inscription obligatoire se fait via le formulaire au lien suivant avant le 5 juin 2026 : [lien inscription](#)

### 5. Absence à l'Assemblée Générale

Toute absence d'un club à l'Assemblée Générale entraînera une participation aux frais d'organisation de 150,00 €.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**Thierry BILICHTIN**

Président

Ligue Grand Est de Basketball

